

## Les nouvelles règles du plan d'épargne logement

	Ancien PEL	Nouveau PEL
<b>CE QUI EST MODIFIÉ</b>		
Rémunération des nouveaux plans	Révisée de manière aléatoire, par arrêté.	Révisée chaque année, selon un calcul lié aux taux d'emprunt des banques. Au moins 2,5%.
Paiement des prélèvements sociaux	À la clôture, ou rattrapage au 10 <sup>e</sup> anniversaire, puis tous les ans.	Prélevés tous les ans.
Durée maximale	À vie.	Quinze ans.
Minimum d'emprunt	Aucun.	Au moins 5 000 €.
Objet de l'emprunt	Résidence principale et secondaire, SCPI de logement.	Résidence principale et SCPI de logement. La résidence secondaire est exclue.
Octroi de la prime d'État	Au prorata des intérêts accumulés. Prime maximale: 1 525 €.	Au prorata des intérêts acquis. Prime maxi. de 1 525 € si le projet est aux normes énergétiques. Sinon, maximum de 1 000 €.
<b>CE QUI EST MAINTENU</b>		
Taux constants	Taux de placement et d'emprunt fixés à l'ouverture pour toute la durée du plan.	
Plafond d'épargne	61 200 € avant le 10 <sup>e</sup> anniversaire.	
Taux du prêt	Taux de rémunération fixé au départ + 1,70 %.	
Montant du prêt	Montant des intérêts acquis jusqu'à l'anniversaire précédant la clôture x 2,5, et plafonné à 92 000 €.	
Imposition sur le revenu	À partir du 12 <sup>e</sup> anniversaire chaque année. Possibilité d'opter pour le prélèvement forfaitaire libératoire (19 % en 2011).	

*Le changement le plus positif apporté par la réforme est la révision annuelle des taux des nouveaux PEL chaque année, mais votre PEL reste à taux fixe pour toute sa durée qui ne pourra plus excéder 15 ans. Les changements les plus pénalisants sont la restriction de l'objet de l'emprunt à la résidence principale et les nouvelles conditions d'octroi du maximum de la prime d'État. Aussi, les prélèvements sociaux seront dus tous les ans au lieu de l'être à la clôture ou au dixième anniversaire puis annualisés.*

ANCIENS PLANS D'EPARGNE LOGEMENT				
Date d'ouverture		Taux de rémunération		Taux du prêt
		Avec prime d'état	Sans prime et hors 12,1% CSG-RDS	
À partir	16/04/89	6.00%	4.62%	6.32%
À partir	07/02/94	5.25%	3.84%	5.54%
À partir	23/01/97	4.25%	3.10%	4.80%
À partir	09/06/98	4.00%	2.90%	4.60%
À partir	26/07/99	3.6%	2.61%	4.31%
À partir	01/07/00	4.50%	3.27%	4.97%
À partir	13/12/02	Prime versée	Uniquement	Si prêt
À partir	01/08/03	3.50%	2.50%	4.20%